



HAL
open science

La transmission de legs ottomans en Tunisie. La maisonnée Bū Ḥājib des années 1870 aux années 1930

M'hamed Oualdi

► **To cite this version:**

M'hamed Oualdi. La transmission de legs ottomans en Tunisie. La maisonnée Bū Ḥājib des années 1870 aux années 1930. *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2020, 148, pp.57-74. 10.4000/remmm.15114 . hal-03527564

HAL Id: hal-03527564

<https://sciencespo.hal.science/hal-03527564>

Submitted on 16 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

La transmission de legs ottomans en Tunisie

La maisonnée Bū Ḥājib des années 1870 aux années 1930

Ottoman Legacies in Tunisia. The Bū Ḥājib's household from the 1870s to the 1930s.

M'hamed Oualdi

Sciences Po, Centre d'histoire, Paris, France ; ERC Slavevoices

In : Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, n° 148 | décembre 2020
p. 57-74
DOI : 10.4000/remmm.15114

Résumé : À travers l'étude d'une stratégie patrimoniale développée par la famille Bū Ḥājib, dans la seconde moitié du XIX^e siècle à Tunis, cet article explore les formes multiples de legs ottomans et de pratiques provinciales ottomanes que des sujets tunisiens continuaient à mobiliser durant les cinq premières décennies de la colonisation française de la Tunisie. Cette étude de cas démontre ainsi que les stratégies familiales développées à partir de maisonnées – si cruciales dans la vie sociale et politique des provinces ottomanes aux temps modernes – continuaient à être des lieux de transformation sociale durant la période coloniale notamment par le biais des femmes. Cette approche *micro* permet aussi de remettre en cause une historiographie qui n'a pensé l'histoire de cette région que par le colonial et en ne se focalisant que sur les relations entre la métropole française et les colonies maghrébines, oubliant au passage, d'autres temporalités et d'autres territoires méditerranéens tels que l'Italie, Istanbul et Le Caire qui étaient encore des lieux importants pour des sujets tunisiens à l'époque.

Mots clés : Tunisie, Empire ottoman, France, maisonnées, femmes

Abstract: By studying a Tunisian household, that of the Bū Ḥājib family, established in the second half of the 19th century, this essay explores the multiple forms of Ottoman legacies and the various Ottoman provincial practices used by some Tunisian elites well into the first five decades of the French colonization in Tunisia. This case study shows that families and household units – central to Ottoman society during the early modern period – remained vital to reshaping society through the action of women during the colonial period. Such an approach further reassesses an historiography whose conception was strictly colonial and focused on relations between metropolitan France and her Maghrebi colonies to the exclusion of other temporalities and Mediterranean lands and cities such as Italy, Istanbul and Cairo, all of which remained central to Tunisian people at that time.

Keywords : Tunisia, Ottoman Empire, France, households, women



À partir de la fin du XIX^e siècle, que reste-t-il de l'Empire ottoman et de ses cultures provinciales dans le Maghreb colonisé et notamment dans l'ancienne province ottomane de Tunis, passée sous protectorat français en 1881 ? Jusqu'ici, les legs ottomans ainsi que l'appartenance persistante à l'Empire ottoman, y compris durant la période coloniale, n'ont été qu'un thème mineur de l'histoire contemporaine du Maghreb. L'histoire de l'Afrique du Nord au XX^e et XXI^e siècle a davantage été dominée par la question des colonisations européennes, tant les impérialismes français, espagnol et italien y furent violents et traumatiques, notamment dans le cas de l'Algérie (Grangaud-Oualdi, 2014 ; Branche, 2005)¹. Les quelques historiens qui se sont toutefois penchés sur ce qu'il perdurait de quatre siècles (XVI^e au XIX^e siècle) de tutelle ottomane sur le Maghreb, ont le plus souvent pensé ces legs en surplomb, en inventoriant par exemple les traces d'un vocabulaire turc dans les dialectes régionaux, les vestiges d'une architecture ottomane religieuse et administrative (Temimi, 1993 ; Brown, 1996 ; Saadaoui, 2001) ou bien en étudiant les récits historiographiques sur l'appartenance ottomane au Maghreb (Siari Tengour, 2003 ; McDougall, 2011). Une autre approche, plus récente – et d'ailleurs davantage appliquée au Proche-Orient qu'au Maghreb –, a consisté à se placer au niveau des acteurs et des témoins de l'époque, en suivant notamment les carrières d'anciens membres des administrations provinciales ottomanes (militaires, hauts fonctionnaires, chefs religieux) dans un moment de transition : avec la dislocation puis l'effondrement de l'Empire ottoman et le progressif passage vers une modernité politique sous tutelle européenne puis dans le cadre émergent de mouvements nationalistes et des États-nations (Schlaepfer, à paraître ; Provence, 2017).

La présente contribution se situe dans le sillage de ces études de parcours de vie, à la différence près qu'afin d'inventorier les legs ottomans et d'entrevoir les « fantômes d'empire » mais aussi les multiples usages d'une appartenance encore active à l'ordre politique ottoman, cet article portera moins sur les trajectoires professionnelles et les engagements politiques d'anciens administrateurs et officiers ottomans que sur la vie d'une maisonnée de notables tunisois et les manières d'y perpétuer une parenté et un patrimoine matériel entre la fin du XIX^e siècle et les trois premières décennies du XX^e siècle, alors que le pouvoir provincial ottoman (celui des gouverneurs ou *bey*s de Tunis) cesse de se placer sous l'autorité lointaine d'Istanbul et se trouve brusquement sous la tutelle tatillonne de l'administration coloniale française. Nous placerons notre point d'observation au sein de la famille tunisoise fondée par le shaykh Bū Ḥājjib, illustre enseignant de la grande mosquée de la Zaytūna à Tunis. Situées sur la côte nord de Tunis, près du port majeur de La Goulette (Ḥalq al-Wādī) et dans les environs de La Marsa, les demeures des Bū Ḥājjib constituent entre la fin des années 1880 et les années 1920, comme bien d'autres maisons de notables tunisois, des espaces de perpétuation d'une culture politique ottomane provinciale et des lieux de sociabilités entretenant des liens avec

¹ La France colonise l'Algérie à partir de 1830, la Tunisie dès 1881 et le Maroc avec l'Espagne à partir de 1912 tandis que l'Italie conquiert la Libye durant la même période à partir de 1911-1912.

d'autres lignages enracinés dans les métropoles majeures de l'Empire ottoman, Istanbul et Le Caire.

Nous verrons dans la première partie que les sources de la prospérité de la maison Bū Ḥājib sont en partie issues des legs propres, d'héritages au sens premier du terme, transmis par un dignitaire de la province ottomane de Tunis, le général Ḥusayn, né en Circassie dans les années 1820, asservi, éduqué puis promu en tant que mamelouk dans la province avant de mourir en exil en Toscane en 1887.

À la fin de sa vie, à Florence, il décida de transmettre à son secrétaire particulier et ami proche shaykh Bū Ḥājib ainsi qu'aux fils de ce dernier qui l'avaient assisté à la fin de sa vie, les droits qu'il avait acquis sur des terrains stratégiquement placés dans le port de La Goulette, alors en pleine rénovation urbaine. Dans son testament et ses recommandations, avant de mourir, Ḥusayn demanda, par ailleurs, au shaykh Bū Ḥājib d'accueillir deux très jeunes filles qu'il avait éduquées à Livourne : l'une d'entre elles d'origine toscane, Maria (connu aussi sous les prénoms de Myriam et Farīda après sa conversion à l'islam) épousera et rejoindra en exil à Istanbul à partir de 1912, le leader réformiste Jeune Tunisien, 'Alī Bāsh Ḥānba, impliqué dans l'Organisation Spéciale (*Teşkilat-ı Mahsusa*, OS) et le génocide arménien (Safi, 2012 : 26, 215, 279). La maison Bū Ḥājib perpétua aussi, comme nous le verrons des liens étroits avec les élites ottomanes et post-ottomanes par le biais de la princesse Nazlı. Nièce du khédive Ismail (au pouvoir en Égypte de 1863 à 1879) et ancienne femme du diplomate ottoman Khalīl Sharīf, la princesse Nazlı s'installa à Tunis après avoir épousé en secondes noces en 1897-8 (1315 de l'hégire) l'un des fils du shaykh Bū Ḥājib, Khalīl.

En suivant les trajectoires de la princesse Nazlı, de Farīda épouse de 'Alī Bāsh Ḥānba, et plus largement des multiples transformations du lignage, le premier objectif méthodologique de cet article est de montrer comment s'est matériellement opérée la transmission de pratiques et de propriétés constituées durant la fin de la tutelle ottomane sur Tunis, à partir d'une maisonnée (ou *household*). L'historienne Leslie Peirce a défini pour la période classique de l'Empire ottoman (Peirce, 1993 : 285) la maisonnée ou *household* comme « *a matrix for a complex network of relationships that transcended the public and the private, the personal and the institutional* ». Nous pensons que ce concept est encore judicieux et utile pour des périodes post-ottomanes, pour une région comme l'ancienne province ottomane de Tunis passée sous domination française. Car plus que les termes simples et neutres de « maison », « famille », « foyer », la notion de maisonnée ou *household* prend en compte la dimension collective des stratégies déployées par les membres d'une famille, leurs proches et leurs dépendants pour préserver et accroître leur patrimoine ainsi que leur influence sociale. Tout l'enjeu est ici de démontrer que les maisonnées telles que celle des Bū Ḥājib continuaient à être actives au Maghreb durant la période coloniale comme durant la période moderne. Au sein de ce type de maisonnée, les femmes constituaient des actrices majeures des processus de transmission et de mises en relation avec des cercles de responsables ottomans ou post-ottomans. Ces maisonnées enfin ne sauraient être seulement perçues comme



regroupant les seuls membres des élites. Ce furent des structures qui mêlèrent subalternes et héritiers : ainsi le fondateur de la maisonnée Bū Ḥājib, le shaykh Sālim n'était pas tunisois à l'origine, il était issu du modeste bourg sahélien de Bembla sur la côte orientale de la Tunisie. Pour sa part, Farida était d'extraction modeste. Elle était la descendante d'une domestique toscane qui avait travaillé pour Ḥusayn à Florence avant de devenir la maîtresse de ce dernier.

Cet article a une seconde ambition méthodologique plus large : il montre qu'étudier plus en profondeur les legs ottomans dans les anciennes provinces maghrébines de l'Empire ottoman permet de reconsidérer nos cadres d'interprétation du Maghreb colonial et contemporain. La culture politique provinciale ottomane modelée à Tunis mêlait des pratiques de pouvoir liées aux autorités sultaniennes (firman d'investiture du sultan, *khubta* de la prière du vendredi, envoi de pétitions à Istanbul...) mais aussi des pratiques locales qui dataient de la période médiévale hafside et de pratiques plus anciennes encore : telles que les gouvernements des *caïds* ou chefs de communautés, ou bien les *maḥalla* – des camps de collecte fiscale itinérants... Cette culture politique provinciale est bien sûr profonde et donc cruciale du fait de l'ancienneté de la présence des troupes ottomanes et de l'enracinement d'une culture politique fondée sur la légitimité des sultans de la fin du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans le cas de Tunis. Mais l'étude de ces legs et de stratégies familiales encore orientée par l'appartenance sociale et politique à une société impériale ottomane est aussi fondamentale en ce qu'elle nous force à discuter, voire à remettre en cause, les perceptions encore dominantes de l'histoire contemporaine du Maghreb. Prendre en compte cette profondeur ottomane permet de remettre en cause l'idée d'une *tabula rasa* à Tunis après les conquêtes coloniales. La conquête de la Tunisie par la France en 1881 fut violente et traumatisante mais sous certains aspects, il n'y eut pas un avant et un après la prise de Tunis par les Français en 1881. Les populations de cette ancienne province ont encore vécu – au moins jusqu'aux années 1920 – aux rythmes de l'Empire ottoman, de la légitimité des sultans, des circulations de ses sujets, négociants et savants. De ce point de vue, l'expérience ottomane du Maghreb ne saurait être trop contrastée de celle du Proche-Orient (McDougall, 2011 : 148). Par ailleurs comme au Proche-Orient, les sources produites durant la période coloniale, notamment en langue arabe et dans d'autres langues européennes (telle que l'espagnol, l'italien ou le français) ne peuvent parfois se comprendre qu'en référence à ce passé ottoman qui est alors encore présent pour nombre des acteurs de l'époque.

L'empreinte des réformes ottomanes sur le foncier à Tunis

À l'aube du XX^e siècle, la famille Bū Ḥājib était attachée au monde ottoman par de multiples liens, notamment matériels. Les ressources de la maisonnée étaient bien sûr, en premier lieu, liées au savoir, compétences et prestige acquis par le *pater*

familias. Le shaykh Sālīm avait effectué une brillante carrière de *‘ālim* (savant) et enseignant au sein de la Grande Mosquée de la Zaytūna (Green, 1978 : 90 ; Ibn ‘Āshūr, 1961 : 17). Il avait aussi vécu de fonctions administratives, notamment de ses fonctions de secrétaire auprès de hauts dignitaires du gouvernement de la province de Tunis tel que le général Ḥusayn. Mais la prospérité de cette maisonnée fut aussi assurée par le général Ḥusayn, lorsqu’avant de mourir, ce dernier décida que les revenus de la vingtaine d’hectares de terrains qu’il tenait près du port de La Goulette, d’une valeur estimée entre 200 000 et 400 000 francs de l’époque, reviendraient dans un premier temps aux quatre fils du shaykh Bū Ḥājib : ‘Amr, l’aîné, ainsi que ses frères Khalīl, Aḥmad et Ḥusayn qui – notons-le – portait le même prénom que le bienfaiteur de la famille (Vaḥḥah, 2007 : 355)². Ḥusayn voulait récompenser la fidélité du shaykh Bū Ḥājib qui fut son secrétaire et ami proche ainsi que ses fils qui l’avaient assisté dans les dernières années de sa vie.

Les fils Bū Ḥājib bataillèrent pour que ces droits leur soient légalement reconnus. Le gouverneur de la province ottomane de Tunis, le bey régnant au début de la colonisation, ‘Alī Bey revendiquait le retour des terrains dans le giron de la dynastie beylicale pour deux raisons majeures. D’une part, le général Ḥusayn tenait ces terres de la dynastie au pouvoir. D’autre part, Ḥusayn était un esclave affranchi (*mawlā*) de la famille des beys sans descendance reconnue. À ce titre, selon les normes musulmanes, en tant qu’affranchi, Ḥusayn ne pouvait léguer ses biens qu’à ses anciens maîtres, à savoir les beys, et au premier chef au gouverneur régnant, ‘Alī Bey. Mais après décision du conseil « charaïque » (*majlis al-shar‘ī*) au début des années 1890, le bey dut s’incliner et reconnaître la validité des droits des Bū Ḥājib sur les domaines de La Goulette³.

Le général Ḥusayn n’avait cependant pas transmis l’intégralité de son patrimoine aux Bū Ḥājib, ni même à ‘Alī Bey. Une autre composante notable de son patrimoine, un palais connu sous le nom de *dār Ḥusayn* et situé à un emplacement stratégique, près de l’une des portes de la médina de Tunis, avait été dans un premier temps loué aux armées françaises par Ḥusayn à partir de 1882, puis vendu à l’autorité militaire française après son décès⁴. La postérité de ce palais comparée à la transmission des terrains de La Goulette décrit très bien la complexité des transmissions matérielles dans un temps de transition politique entre la fin de la tutelle ottomane sur la province de Tunis et la colonisation française de la Tunisie. Les patrimoines étaient fragmentés. Les profits et fruits des terrains de La Goulette restaient entre les mains d’une maisonnée musulmane comme l’avait souhaité Ḥusayn, mais le palais revenait en fin de compte à l’occupant français après une longue transmission au

2 ANT (Archives Nationales Tunisiennes), C. (carton) 11, d. (dossier) 113, doc. 8941, consulat de France au résident général Massicault, Florence, 30 décembre 1887.

3 ANT, C. 11, d. 99, réponse de ‘Amr Bū Ḥājib, 18 juin 1891. MAE (Nantes), Protectorat Tunisie, Résidence générale, ITU/IV/1477, affaire de la succession Hussein (1889), lettre du prince « Chadly » au résident général Massicault, La Marsa, 6 septembre 1889 ; ANT, C. 11, d. 99, doc. 8945, du bash mufti malékite, Aḥmad al-Sharīf à ‘Amr Bū Ḥājib, 13 février 1891 (4 rajab 1308).

4 ANT, C. 11, d. 103, doc. 7725, contrat entre l’armée et Elmilik représentant Ḥusayn, 8 avril 1882.



sein des dynasties locales. Après avoir été édifié à l'emplacement de la cité princière des Banū Khurāsān⁵, ce palais avait été la résidence officielle d'un chef d'armée turque et le siège de l'assemblée des janissaires puis l'une des propriétés que les gouverneurs ou beys locaux transmettaient à leurs serviteurs proches à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Revault, 1971 : 229-232).

De caractère moins dynastique que le palais, les terrains de La Goulette portaient une tout autre histoire d'appartenance ottomane. Le général Ḥusayn s'était assuré de la transmission des terrains de La Goulette non seulement à un niveau local (pour permettre l'épanouissement des fils Bū Ḥājjib) mais aussi à une échelle ottomane. Après avoir bénéficié à un groupe de personnes privées (*ahlī*), c'est-à-dire à la descendance masculine du shaykh Bū Ḥājjib, les revenus de ces terres devaient revenir à une cause publique (*khayrī*), aux soldats infirmes des armées ottomanes « chargés de la défense des intérêts de l'islam » et accueillis au sein de « l'établissement spécial destiné aux invalides militaires ». Le « cadī de la ville où résideront les militaires bénéficiaires » devait se charger de la gestion des propriétés de La Goulette (Vaḥḥah, 2007 : 355)⁶. Dans les dernières années de sa vie, Ḥusayn n'avait pas voulu s'installer à Istanbul, il était resté en exil en Toscane (Ḥusayn, *Rasā'il* III : 187-189). Mais, dans ses écrits, il n'avait cessé de proclamer sa fidélité à l'Empire ottoman et à son sultan, seul protecteur de l'Islam, notamment au fil des lettres qu'il avait adressées à un autre dignitaire mamelouk d'origine circassienne, Khayr al-Dīn (Ḥusayn, *Rasā'il* II : : p. 126, 141)⁷.

Les terrains de La Goulette s'inscrivaient par ailleurs dans une culture politique réformatrice ottomane du fait même de leur usage. Comme d'autres propriétés de cette ville portuaire, ces terrains étaient au départ des terres dont l'exploitation ne pouvait être qu'attribuée par le souverain : elles étaient, de fait, qualifiées de *miri* à l'échelle de l'Empire ottoman (Michel, 2018 : 174 ; İnalçık et Quataert : 103 ; Watenpaugh, 2006 : 24) et de *beylik* dans les provinces de Tunis et d'Alger. À partir du début des années 1860, le gouverneur de la province ottomane de Tunis, Muḥammad al-Şādiq Bāshā Bey, avait attribué les droits sur ces terres à quelques-uns de ces hauts dignitaires et serviteurs de confiance : au général Ḥusayn mais aussi à son principal vizir Muşṭafā Khaznadār, ainsi qu'à Khayr al-Dīn⁸. Les terres tenues par Ḥusayn étaient des *awqāf* ou *aḥbās* (singulier *waqf*, *ḥabūs*) : des propriétés immobilisées par un acte de fondation, retirées du marché immobilier mais dont l'usufruit pouvait soit revenir à des personnes privées soit à des œuvres pieuses, selon les dispositions émises par le fondateur du *ḥabūs*.

5 Dynastie qui régna sur la ville entre le milieu du X^e et le milieu du XI^e siècle.

6 ANT, C. 11, d. 113, doc. 8941, consulat de France au résident général Massicault, Florence, 30 décembre 1887.

7 Vizir de Tunis entre 1873 et 1877 avant de devenir principal vizir du sultan pour une période restreinte, entre décembre 1878 et juillet 1879.

8 ANT, C. 11, d. 102, doc. 7721, Léon Elmilik, *Gouvernement tunisien et succession Heusseïn (notes explicatives)*, Tunis, Imprimerie internationale, 1889.

Les domaines et biens placés en *ḥabūs* pouvaient aussi donner lieu à des formes « de location perpétuelle (*kirāʾ muʾabbad*) » appelés *inzāl-s* (Hénia, 1999 : 108). Un tableau récapitulatif de l'ensemble des *inzāl-s* de Ḥusayn et des sommes dues à ce dernier entre 1883 et 1889 permet de dénombrer 60 *inzāl-s* dont 12 à Tunis et 48 à La Goulette. Les bénéficiaires de ces *inzāl-s* étaient soit des personnes privées (dans 55 cas), les membres d'une même parenté (fils, héritiers dans trois cas), soit des personnes publiques⁹ (une société philharmonique et le « chemin de fer italien »)¹⁰. D'après les listes de noms d'enzelistes, 7 d'entre eux étaient musulmans, 18 étaient de confession juive, 13 avaient des noms à consonance italienne et 9 à consonance française. Les revenus issus de ces *inzāl-s* revenaient aux dignitaires d'État mais les enzelistes pouvaient devenir propriétaires de ce qu'ils ajoutaient aux biens qu'ils louaient, que ce soient des arbres ou des murs (Hénia, 1995 : 71-100, 80).

Tout l'enjeu était alors de procéder à un aménagement urbain de La Goulette, selon un plan conçu par un ingénieur français de la municipalité de Tunis, Gauvat¹¹. Le plan devait être mis en œuvre par le premier maire nommé pour Tunis qui n'était autre que le général Ḥusayn. Les places de cette nouvelle ville devaient porter les noms de beys qui avaient régné sur le pays et les rues, ceux de membres de la dynastie des beys et de leurs hauts serviteurs (notamment Muṣṭafā Khaznadār et Khayr al-Dīn)¹². Le bord de mer devait pour partie reproduire le front de mer de Livourne¹³, port d'échanges majeur entre le Maghreb et l'Europe durant toute la période moderne et jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les bricolages juridiques et financiers autour de ces terrains de La Goulette à partir des années 1860 ainsi que la privatisation des revenus qui étaient tirés de ces terrains ne constituent qu'un des nombreux exemples de l'énergie réformatrice, de la fièvre spéculatrice qui avait saisi les élites provinciales et européennes à Tunis au temps des réformes ottomanes ou *tanẓīmāt*. La transformation du statut de ces terrains mais aussi de leur habitat est aussi à resituer dans un moment de reconfiguration du public et du privé, avec la promotion de la propriété privée aussi bien dans l'Empire ottoman que dans d'autres empires (Pravilova, 2014).

En désignant, à la veille de son décès, les fils du shaykh Bū Ḥājjib comme premiers bénéficiaires des *aḥbās*, le général Ḥusayn ne contribuait pas seulement à la consolidation matérielle d'une maisonnée de notables tunisois. Il n'a pas seulement utilisé le *waqf* comme un instrument de construction et ici de consolidation d'un lignage. Il a certainement aussi voulu maintenir entre des

9 MAE (Nantes), Protectorat Tunisie, Résidence générale, ITU/IV/1477, Affaire de la succession Husayn (1889), doc. 2, tableau, « état des enzelistes et des sommes dues par eux à la succession du général Hussein » (en annexe).

10 Il s'agit du chemin de fer italien. En 1880, la Société de navigation génoise Rubattino reprend la Compagnie ferroviaire britannique qui exploitait la ligne Tunis-La Goulette.

11 ANT, C. 11, d. 113, doc. 8918, Santillana à Régnault, Florence, 30 novembre 1887.

12 ANT, C. 11, d. 98, doc. 158, décret beylical du 23 juin 1863.

13 MAE (Courneuve), CPC, dossier 630, succession Hussein : lettre de Orsolina Cubisol à Ḥusayn, 7 août 1869.



mains musulmanes la gestion et l'usufruit de terres tunisiennes. Ḥusayn avait en effet développé une philosophie explicitement défensive de l'usage des ressources foncières de la province de Tunis : ces terres et bâtiments pouvaient à la rigueur être loués à des Européens, mais certainement pas vendus. Ainsi, en 1880, dans l'affaire de la vente de l'immense domaine de l'Enfidha, d'une superficie de 100 000 hectares, Ḥusayn avait jugé que sa vente aux étrangers notamment aux Français, « renforcera[it] leur pouvoir sur nous » et qu'en ce cas il vaudrait mieux « vendre aux gens du pays (*al-ahālī*) ou bien aux Italiens » qui avaient moins d'ascendant sur Tunis que les Français (Ḥusayn III, 1992 : 91-92).

La question de la transmission foncière et matérielle doit donc aussi être perçue selon ces logiques défensives qui s'étaient développées avant même les conquêtes coloniales, alors qu'étaient reconnus par des traités et des chartes constitutionnels les droits des minorités chrétienne et juive à acquérir des terres musulmanes. À Tunis, le Pacte fondamental de 1857 mettait fin au « monopole » immobilier des propriétaires musulmans et « au cantonnement des minorités (juive et chrétienne), victimes de l'entassement urbain » tandis que la convention anglo-tunisienne de 1863 et le traité italo-tunisien de La Goulette de 1868 garantissaient un droit de propriété aux ressortissants de ces deux pays (Melfa, 2008 : 117 ; Clancy-Smith, 2011 : 103 ; Hurewitz, 1975, vol. I : 353).

L'étude du foncier, de son contrôle et de sa transmission révèle donc la multiplicité et la fragmentation de temporalités ottomanes : d'un côté, des biens tels que le palais Ḥusayn, qui avaient été légués dans des cercles dynastiques depuis la période médiévale avant de passer sous contrôle colonial ; de l'autre, des terrains comme ceux de La Goulette qui avaient pris de la valeur au temps des réformes ottomanes et d'une accélération de l'urbanisation portuaire et dont les revenus croissants continuaient d'être accaparés ou utilisés par des élites locales post-ottomanes.

Les sociabilités ottomanes de la princesse Nazlı

L'assise matérielle et la récolte des loyers issus des *inzāl-s* de La Goulette ne suffisaient pas à faire de la maisonnée Bū Ḥājib un des foyers les plus en vue de la Tunisie coloniale ni même à expliquer l'alliance prestigieuse nouée par un des descendants Bū Ḥājib avec la princesse Nazlı à partir de 1897. La princesse n'avait pas été attirée à Tunis par la richesse immobilière moyenne des Bū Ḥājib. Elle avait fait la connaissance de Khalīl Bū Ḥājib en Europe, en Italie, lorsque les fils Bū Ḥājib se rendaient en Toscane pour visiter leur père le shaykh Salim qui travaillait au service de Ḥusayn. Les capitales et lieux de villégiature d'Europe occidentale, en particulier en Italie et en France, étaient alors aussi des lieux de sociabilité, de mise en relation des dignitaires provinciaux ottomans ainsi que de leurs proches et employés de plus modeste rang.

L'installation de la princesse Nazlı à Tunis après son mariage à partir de 1897-1898 a contribué au déplacement d'autres formes de sociabilité du Caire vers Tunis.

Dans la capitale égyptienne, la princesse avait tenu un salon, très prisé de figures locales majeures comme le savant Muḥammad ‘Abduh, les écrivains Ibrāhīm al-Muwaylihī (1846-1906) et son fils Muḥammad (1868-1930), l’avocat et futur leader politique Sa’d Zaghlūl (1859 ?-1927), ainsi que le juriste et pionnier d’une forme de défense des droits des femmes, Qāsim Amīn (1863-1908) (Ibn ‘Āshūr, 1961 : 50). Dans la banlieue nord de Tunis, dans leur résidence cossue de La Marsa, la princesse Nazlı et Khalil Bū Ḥājib n’étaient certes pas parvenus à constituer un aussi prestigieux cénacle, mais ils avaient eu l’honneur de recevoir le shaykh ‘Abduh lors de sa seconde visite à Tunis en septembre 1903 (Chenoufi, 1968 ; Kraïem, 1975).

Le shaykh ‘Abduh ne découvrait pas les cercles du pouvoir et de l’administration tunisienne. Il avait déjà effectué un premier voyage à Tunis, en décembre 1884-janvier 1885. Souvent présenté comme un adversaire des impérialismes européens et fondateur en 1884 avec Jamal al-Dīn al-Afghanī du journal *al-‘Urwa al-Wuthqā*, le shaykh ‘Abduh était venu récolter des fonds pour le lancement de ce périodique lors de sa première visite à Tunis. À cette fin, il avait présenté *al-‘Urwa al-Wuthqā* comme une société secrète à laquelle ne manqua pas d’adhérer le shaykh Salīm Bū Ḥājib (Chenoufi, 1968 ; Green, 1978 : 147). Avec al-Afghanī, ‘Abduh avait aussi entretenu des relations épistolaires et financières avec le général Ḥusayn et son entourage dont le shaykh Bū Ḥājib. Ḥusayn avait ainsi contribué au financement du journal *al-‘Urwa al-Wuthqā* valorisant l’unité musulmane contre l’impérialisme européen et surtout britannique¹⁴.

À sa manière, la maisonnée Bū Ḥājib contribuait à l’expansion d’une pensée réformiste et islamique non seulement par la lecture des œuvres de ‘Abduh mais aussi par la réception fastueuse du savant égyptien à Tunis. L’influence culturelle de l’Égypte sur cette partie du Maghreb n’était donc pas seulement à rechercher dans une modernité arabe, nationaliste, rayonnant du Caire dans l’Entre-Deux-Guerres, notamment par le biais d’une nouvelle culture cinématographique et musicale. Sans aller jusqu’à remonter aux circulations d’étudiants et commerçants maghrébins dans Le Caire de l’époque moderne telles qu’étudiées par André Raymond (1959), cette influence égyptienne était déjà bien nourrie par les sociabilités de notables provinciaux des mondes ottoman et post-ottoman, au fil de voyages en Europe, de lectures de périodiques et des pérégrinations d’un nombre, certes restreint, de femmes lettrées, rattachées aux premiers cercles du pouvoir ottoman, comme la Princesse Nazlı.

L’accueil fait au shaykh ‘Abduh ne signifiait pas que la maisonnée Bū Ḥājib avait résolument et uniquement pris le parti de l’Islam, de la fidélité au sultan ottoman et avait choisi de s’opposer fermement à la présence coloniale française. Tout en se

14 MAE (Nantes), 227 PO/1/100 bis, succession Ḥusayn, 1887-1889, « Inventaire des papiers, lettres et registres » de la succession Ḥusayn. 29 octobre-novembre 1887, f. 103 v., « Photographie d’engagement en date du 23 chaoual 1300, par lequel Hussein subventionne un journal arabe que fera publier Brahim Elmosselhi ».



situant dans une sociabilité ottomane et islamique, les Bū Ḥājib, comme d'autres maisons de notables et savants tunisois, privilégiaient un positionnement politique fort souple, amalgamant des formes de résistance et d'accommodement à la présence coloniale française (Green, 1978 : 130, 133). Même s'il était un enseignant illustre de la Grande Mosquée de la Zaytūna, le shaykh Salīm Bū Ḥājib avait fait le choix d'inscrire deux de ses fils dans des établissements scolaires français et il n'avait pas hésité à participer aux activités de la Khaldūniyya, sorte d'académie savante fondée en 1896 sous le haut patronage de la Résidence générale, représentant le pouvoir français dans le protectorat (Green, 1978 : 167 ; Chenoufi, 1968 : 71). Un des fils du shaykh, Ḥusayn, diplômé de l'université de Bordeaux, médecin à l'hôpital Sadiki à partir de 1904, se plaisait à présenter ses activités professionnelles comme un effort de solidarité avec les plus démunis, notamment avec les gens de Tripoli¹⁵. Parallèlement, un autre des fils du shaykh, Khalīl, époux de Nazlı qui avait étudié en France de 1880 à 1882 gravissait les échelons de l'administration tunisienne au temps de la colonisation, avec l'assentiment des autorités françaises. Il avait débuté sa carrière comme interprète à près de 26 ans¹⁶, dans la « section de traduction » qui servait de « courroie de transmission » entre le Premier ministre tunisien et le Secrétariat général du gouvernement, l'une des principales administrations de la Résidence générale française. Khalīl parvint même à se hisser aux fonctions de grand vizir ou Premier ministre du bey en 1926 (Ibn 'Āshūr, 1955 : 351).

Ces accommodements et ambivalences avec l'autorité coloniale ont souvent été expliqués par les réflexes légitimistes des '*ulamā*'. Plutôt que d'appeler à se révolter, le monde des savants de la Grande Mosquée aurait invité à obéir au pouvoir en place, y compris au pouvoir des Français. Suivant des agendas réformistes, des savants comme le shaykh Bū Ḥājib estimaient, par ailleurs, qu'il y avait à apprendre des autorités occupantes, notamment en termes d'éducation. Ces dernières n'avaient-elles pas justifié la mise en place du protectorat en Tunisie par la volonté de réformer et moderniser le pays ? À ces volontés légitimistes et réformistes, il faudrait peut-être aussi ajouter une autre explication : les élites provinciales ottomanes avaient déjà expérimenté ces formes d'accommodements avec un pouvoir plus lointain, celui des sultans ottomans. Les gouverneurs de Tunis et leur entourage de secrétaires et de savants avaient oscillé depuis le xvii^e siècle, comme ailleurs dans l'Empire, notamment en Égypte, entre la fidélité au pouvoir du sultan et une volonté d'autonomie provinciale. Ces cercles de notables agissaient à nouveau avec ambivalence face à un nouveau pouvoir impérial mais avec plus de gêne tant ce pouvoir était plus exigeant et davantage animé par des politiques de surveillance et de répression. Cela ne veut cependant pas dire que ces rapports à la colonisation ne se réduisent qu'à cet éthos ottoman. Le cas des Bū Ḥājib démontre que, dans ces rapports aux autorités coloniales, ce type de famille tentait constamment de protéger les positions sociales de ces membres, leur influence institutionnelle.

15 Archives privées de la famille Bū Ḥājib, décret beylical, 31 décembre 1904.

16 *al-Nuzha al-Khayriyya* (1306), p. 57.

Nombre des éléments lisibles à l'arrivée de la princesse Nazlı dans la maisonnée des Bū Ḥājjib – dont l'importance des femmes dans les alliances de la maisonnée, une sociabilité à l'échelle ottomane, l'expression d'appartenance islamique entremêlées d'accommodements avec la puissance coloniale – sont encore perceptibles sous une autre forme en suivant le parcours d'une autre femme de la maisonnée Bū Ḥājjib : Farida, épouse de 'Alī Bāsh Ḥānba.

Istanbul, capitale des exilés maghrébins et de leur ferveur révolutionnaire

Farida et sa mère, Angiolina Fortunata Bertucci n'ont pris place dans la maison Bū Ḥājjib, puis dans le réseau d'alliances tunisoise et ottomane de cette maisonnée, que du fait de leur relation étroite avec le général Ḥusayn. Ce dernier avait recruté Angiolina Bertucci en Toscane, comme employée de maison, avant d'entretenir une relation intime avec elle¹⁷. Farida semble être née de cette relation mais Ḥusayn ne l'avait pas reconnue officiellement comme sa fille.

Angiolina Bertucci éduquait dans une demeure à Livourne deux enfants : sa fille qui, à l'origine, portait à la fois le prénom de Maria dans sa version latine et celui de Myriam dans sa version arabe ainsi qu'une autre jeune fille du nom d'Emma (aussi appelée Āmna en arabe). Emma/Āmna était la fille illégitime d'un aide de camp de Ḥusayn – al-Şādiq ibn Aḥmad al-Mu'addib, père de trois enfants à Tunis – et d'Eva Keusch, employée de maison de Ḥusayn, originaire du Grand-Duché de Bade. Eva Keusch était partie vivre en Amérique du Nord après la naissance en 1876 de sa fille Emma-Āmna qu'elle laissa Ḥusayn éduquer à Livourne¹⁸.

Avant de mourir, dans un testament, Ḥusayn avait prévu de léguer à Emma-Āmna et Maria-Myriam un tiers de ses biens, à condition que parvenues à l'âge adulte, les deux jeunes filles soient mariées à des musulmans¹⁹. Après le décès de Ḥusayn, pour obtenir la part d'héritage qui revenait à sa fille, l'une des deux mères, Eva Keusch, qui avait un temps vécu en Algérie, accepta de s'installer à Tunis avec sa fille Emma/Āmna mais déclina l'invitation de 'Amr Bū Ḥājjib de lui confier Emma afin que cette dernière soit éduquée au sein d'un foyer musulman selon les dernières volontés de feu Ḥusayn²⁰. Eva Keusch ne reprit pas non plus langue avec le père d'Emma, al-Şādiq al-Mu'addib. Ce dernier issu d'une famille respectée de savants

17 MAE (Nantes), 227 PO/1/100 bis, succession Ḥusayn, 1887-1889, Inventaire des papiers, lettres et registres de la succession Ḥusayn, 29 octobre-novembre 1887. « Recevez mille baisers d'Amina et de Marianina et mille salutations affectueuses de votre Très affectonnée »

18 Emma/Amna est inscrite sur les registres d'état civil à Livourne sous le nom de son père, al-Mu'addib le 15 avril 1882 – ANT, C. 11, d. 100, doc. 7624, Santillana, accord avec Meuville, Florence, 12 août 1888. ANT, C. 11, d. 100, doc. 7624, Santillana, accord avec Meuville, Florence, 12 août 1888. Archives communales de Livourne, registre des actes de naissance, de l'an 1882, acte 43 et de l'an 1976, acte 54.

19 ANT, C. 11, d. 100, doc. 7624, Santillana, accord avec Meuville, Florence, 12 août 1888 ; doc. 7524, Direction politique au Protectorat, 26 septembre 1887, Tunis.

20 ANT, C. 11, d. 100, doc. 7629, Santillana au Résident général, Massicault, Florence, 17 février 1888.



musulmans était mort en 1887, un peu avant Ḥusayn²¹. En revanche, Angiolina Bertucci n'avait pas hésité à franchir le pas, quittant la Toscane pour loger à La Goulette chez les Bū Ḥājib²². Elle épousa 'Amr, le fils aîné du shaykh Sālim tandis que sa fille Maria-Myriam dénommée Farīda après sa conversion fut mariée en 1908, à l'âge de 25 ans, à 'Alī Bāsh Ḥānba, descendant de militaires turcs de la province et l'une des figures de proue des « Jeunes Tunisiens », un mouvement réformiste qui au début de la colonisation française, plaidait pour l'adoption de réformes afin d'améliorer le sort des Tunisiens colonisés.

Les cas de Angiolina Bertucci et de Farīda démontrent une inflexion de la place des femmes dans les maisonnées de l'ancienne province ottomane de Tunis. Angiolina et Farīda étaient des femmes de statut juridique « libre ». Elles n'étaient pas des concubines de statut servile à l'inverse de nombreuses femmes qui avaient trouvé place et procréé dans des maisons de notables de Tunis et de l'Empire ottoman durant toute la période moderne jusqu'à la fin du XIX^e siècle. L'intégration de ces femmes confirmait la raréfaction du nombre de concubines avec la fin progressive des traites d'esclaves en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest. Les cas d'Angiolina Bertucci et de Farīda démontrent néanmoins la persistance d'un phénomène qui a peu intéressé les historiens de la colonisation au Maghreb : l'inclusion de femmes européennes dans des foyers musulmans au temps même de la colonisation.

L'alliance de Farīda avec 'Alī Bāsh Ḥānba n'était au départ qu'une alliance entre familles de notables à Tunis. Elle élargissait les options politiques des Bū Ḥājib. Le père, enseignant respecté de la Grande Mosquée de la Zaytūna, donnait accès au monde des *'ulamā'*. L'un des fils, Khalīl, engagé dans une carrière administrative sous le contrôle des Français, liait les membres de sa famille aux autorités du protectorat. Un autre fils, Ḥusayn, naviguait dans un monde moins élitaire en tant que médecin et animateur d'associations caritative et sportive. Et au père fondateur ainsi qu'à ses deux fils s'ajoutait désormais un gendre, leader des « Jeunes Tunisiens », un groupe de réformateurs locaux, perçu dans l'historiographie tunisienne, comme préfigurant le nationalisme tunisien de l'entre-deux-guerres. Cette alliance prit cependant une nouvelle tournure lorsque 'Alī Bāsh Ḥānba fut impliqué dans toute une série de manifestations à Tunis et fut accusé par les autorités françaises d'avoir fomenté un boycott de tramways dans la capitale en 1911 (Tunger-Zanetti, 1996 : 141). Expulsé de Tunisie, 'Alī Bāsh Ḥānba séjourna un temps avec son frère en France. Par la suite, 'Alī Bāsh Ḥānba puis Farīda firent le choix de s'installer à Istanbul à partir de 1912 (Jallāb, 2005 : 15). Ils y rejoignaient plus de trois cents compatriotes tunisiens, mais aussi des Algériens et des Tripolitains partis en nombre à Istanbul après la révolution jeune turque de 1908 (Bardin, 1979 : 160 ; Perkins, 1994 : 31 ; Hanioglu, 2008 : 150).

21 ANT, C. 11, d. 100, doc. 7684, son acte de décès est daté du 27 février 1887 (3 jumadā II 1304).

22 ANT, C. 11, d. 100, doc. 7612, convention entre Bertucci et le Premier ministre Bū 'Attūr, 11 septembre 1889.

Depuis la révolution de 1908, le bruit courait que « le gouvernement turc accord[ait] de grands avantages aux émigrants ». Un « comité occulte » opérant à Tunis pour encourager la *hijra*, une émigration qui peut recouvrir le sens d'exil (Perkins, 1994 : 32 ; Christelow, 2012 : 52) vers l'ancienne capitale impériale, de « musulmans tombés », dans la misère, « sous la domination de puissances chrétiennes ». Deux riches commerçants tunisiens d'Istanbul versèrent des sommes importantes au Comité Union et Progrès (*İttihād ve Teraqqī Cem'iyeti*), principale force qui animait la révolution de 1908 (Bardin, 1979 : 166, 171)²³. Des *muhājirūn* – exilés qui avait fait la *hijra* – traversaient les rues de Constantinople, dans des processions spectaculaires en 1910 (Bardin, 1979 : 160-161). L'exil de 'Alī Bāsh Hānba et de son épouse Farīda démontrait que plus de trois décennies après la colonisation française de la Tunisie, et à la veille de la Première Guerre mondiale, Istanbul restait un refuge non seulement pour une élite tunisienne mais pour tout un ensemble d'anciens sujets ottomans des anciennes provinces de l'empire au Maghreb.

À Istanbul, 'Alī Bāsh Hānba renonça à sa nationalité tunisienne pour adopter la nationalité ottomane (al-Jallāb, 2005 : 15). Il intégra le ministère de la Justice puis la section législative du Conseil d'État en 1914 (Tunger-Zanetti, 1996 : 141 ; Bardin, 1979 : 230)²⁴. L'année suivante, en mai 1915, le ministre de la Guerre, Enver Pacha, le nomma à la tête d'une institution cruciale qui a suscité un vif débat historiographique : l'Organisation Spéciale (*Teşkilat-ı Mahsusa*, OS) (Safi, 2012 : 26, 215, 279). Connue durant la Première Guerre mondiale sous le nom d'Organisation des Affaires Orientales (*Umur-i Şarkīye Dairesi*), l'OS était chargée de plusieurs missions officielles : installer les réfugiés à Istanbul ; mener des actions de propagande par voie de presse ; prendre en charge les prisonniers de guerre et les faire travailler ou les placer sur d'autres fronts (Safi, 2012 : 57-58, 61, 238).

À sa tête, 'Alī Bāsh Hānba devait inciter des forces perçues comme alliées à se rebeller contre les troupes de l'Entente sur un large territoire du Maroc aux Indes (Safi, 2012 : 157). Surtout, sous l'autorité de Bāsh Hānba, l'OS était appelée à lutter contre tout mouvement séparatiste. C'est cette organisation dirigée par 'Alī Bāsh Hānba qui, sous la houlette de membres du Comité Union et Progrès, a organisé et mené à bien le génocide des populations arméniennes (Safi, 2012 : 10-11). La rapide promotion de 'Alī Bāsh Hānba au sein de la bureaucratie ottomane en temps de guerre, notamment parmi les membres majeurs de l'Organisation spéciale démontrait la capacité d'adaptation et d'intégration d'un jeune cadre formé en Tunisie. À l'inverse, le faible intérêt de l'historiographie tunisienne pour la période stambouliote de la vie 'Alī Bāsh Hānba et son implication dans le génocide

23 MAE (Nantes), ambassade de Constantinople, série C, correspondance politique, arrivée et départ avec le ministère, 1830-1913, 166PO/C/280, Tunisiens en Turquie, 1881-1914, dossier 84, Tunisiens, Bach Hamba, 1913-1914.

24 *Ibid.*



arménien confirme l'oubli progressif de l'ottomanité de la Tunisie durant la période coloniale et nationaliste ainsi que l'éloignement progressif de la Tunisie colonisée des anciens centres de l'Empire ottoman.

Après la mort de 'Alī Bāsh Hānba, le 29 octobre 1918, et ses funérailles à Istanbul (al-Jallāb, 2005 : 50²⁵), Farīda revint à Tunis avec Leyla, la fille née de ce mariage. Ce n'était pas le premier retour à Tunis : Farīda était revenue auparavant en compagnie du frère de 'Alī Bāsh Hānba pour visiter sa mère, Angiolina Bertucci, avant que celle-ci ne s'éteigne le 28 mai 1914 (Tunger-Zanetti, 1996 : 141²⁶). Mais cette fois, c'était son dernier retour dans son pays d'adoption et la fin d'un séjour dans ce qui avait été jadis, le cœur de l'Empire ottoman.

Conclusion

Que dit des « fantômes » de l'Empire ottoman, de ses legs, l'histoire particulière d'une maisonnée ? Nous n'avons pas prétendu ici à l'exhaustivité ni même à la représentativité. En suivant l'un des enseignements de la *microstoria*, nous avons voulu, à travers les parcours d'« individus socialement situés » (Bertrand, 2014 : 146), être surpris par des héritages d'empire insoupçonnés. Nous avons voulu découvrir des legs, des passés ottomans mais aussi des présences et des présents auxquels il est difficile de songer quand cette question du post-ottoman est posée en surplomb, non pas au niveau des acteurs mais de manière institutionnelle.

De ce point de vue, le cadre analytique de la maisonnée (*household*) – privilégié pour l'étude des sociétés ottomanes de l'époque et souvent délaissé pour les temps coloniaux – s'avère encore heuristique pour les temps contemporains. À la période coloniale, les foyers des Bū Ḥājib sont encore des lieux d'appropriation patrimoniale, d'alliance stratégique qui facilitent des sociabilités interprovinciales (dans le cas présent avec l'Égypte), impériales (avec Istanbul) et extra-impériales (dans les villes italiennes et françaises). L'examen des trajectoires professionnelles et politiques d'une même maisonnée (du shaykh Bū Ḥājib à 'Alī Bāsh Hānba) démontre aussi la multiplicité des positionnements politiques entre acceptation et refus de l'autorité coloniale. Les Bū Ḥājib ont pu à la fois recevoir le shaykh 'Abduh, croire en une solidarité islamique et investir les écoles françaises. Le cadre de la maisonnée est enfin utile car il aide à déconstruire l'idée d'un projet ottoman qui n'aurait été porté que par une élite. Les foyers Bū Ḥājib furent à la fois un lieu de promotion et de domination sociale : le fondateur, le *shaykh* Bū Ḥājib n'était pas issu d'une des grandes familles lettrées de Tunis, comme les Bayram ; Farīda et sa

25 Son corps est ramené à Tunis, le 9 avril 1962.

26 MAE (Nantes), Tunisiens en Turquie, 1881-1914, 166PO/C/280, file 84, Bach Hamba, 1913-1914, Ambassade française à Istanbul, 1830-1913. Archives de la famille Bū Ḥājib (Habib Bouhageb), certificat de décès d'Angiolina Bertucci, n° 2241, 1914.

mère Angiolina Bertucci venaient de milieux modestes en Toscane et gagnèrent une certaine position sociale après leur alliance avec des hommes du cru.

Dernier acquis de cette exploration des foyers Bū Ḥājib : l'examen de la transmission du patrimoine de Ḥusayn a révélé que le foncier fut un des grands « domaines » de transmission mais aussi parallèlement d'effacement d'une culture provinciale ottomane. Les propriétés de La Goulette, qui ont certes enrichi les Bū Ḥājib, portaient en elles, comme le palais Ḥusayn dans la médina, de multiples aspects de cette culture provinciale ottomane. Ces propriétés disent l'histoire d'une longue transmission parmi les familles provinciales de Tunis depuis le XVII^e siècle, mais aussi un usage ingénieux du foncier au temps des réformes au XIX^e siècle et la volonté de défense de la propriété éminente, d'une domination sociale d'une élite provinciale ottomane sur les terres de la province face aux impérialismes européens avant et pendant la colonisation.

L'histoire particulière de la succession du général Ḥusayn et des foyers Bū Ḥājib questionne en dernier lieu les scissions chronologiques liées à l'étude de la domination coloniale. Les notables de la province de Tunis furent certes fortement déstabilisés par la colonisation de 1881 : leur administration était désormais placée sous tutelle française. Mais, au-delà de 1881, l'Empire ottoman conserva un sens au Maghreb au moins jusqu'aux années 1920. Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, des notables comme les Bū Ḥājib ou 'Alī Bāsh Ḥānba continuèrent à regarder ailleurs, à porter leurs regards et leurs espérances vers Istanbul et Le Caire. Ce n'est qu'à partir des années 1920 qu'émergea un nouveau credo, le nationalisme, porté par une nouvelle génération de militants qui n'étaient plus seulement issus des vieux lignages de Tunis consolidés à partir du temps des réformes mais qui provenaient aussi d'autres régions et d'autres familles du pays.

Références bibliographiques

Sources

- Archives Nationales Tunisiennes (ANT), Tunis, Série Historique, Carton 11.
Général Ḥusayn, *Rasā'il Ḥusayn ilā Khayr al-Dīn*, éd. Ahmad 'Abd al-Sālam, Carthage, Bayt al-Ḥikma, 1991-92, 3 volumes.
Ministère français des Affaires étrangères (MAE), Nantes, Protectorat Tunisie, Résidence générale.
Ministère français des Affaires étrangères (MAE), Courneuve, Correspondance Politique et Consulaire, dossier 630 ; ambassade de Constantinople ; Tunisiens en Turquie, 1881-1914.
Archives privées de la famille Bū Ḥājib.

Études

- BARDIN Pierre, 1979, *Algériens et Tunisiens dans l'Empire Ottoman de 1848 à 1914*, Paris, CNRS Éditions.



- BRANCHE Raphaëlle, 2005, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil.
- BERTRAND Romain, 2014, « Au milieu du gué. Situation(s) de l'anthropologie historique du fait colonial », *Genèses* 97, Paris, Belin, p. 140-148.
- BROWN Leon Carl (dir.), 1996, *Imperial Legacy : the Ottoman Imprint on the Balkans and the Middle East*, New York, Columbia University Press.
- CHENOUFFI Moncef, 1968, « Les deux séjours de Muhammad 'Abduh en Tunisie », *Les Cahiers de Tunisie* 16, Tunis, Université de Tunis, p. 57-96.
- CLANCY-SMITH Julia Ann, 2011, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration, c. 1800-1900*, Berkeley, University of California Press.
- CHRISTELOW Allan, 2012, *Algerians Without Borders : The Making of a Global Frontier Society*, Gainesville, University Press of Florida.
- HUREWITZ Jacob Coleman, 1975, *The Middle East and North Africa in World Politics: A Documentary record*, vol. 1, New Haven, Yale University Press.
- GRANGAUD Isabelle et OUALDI M'hamed, 2014, « Tout est-il colonial dans le Maghreb? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb* 10, Aix-en-Provence, CNRS Éditions, p. 233-254.
- GREEN Arnold H., 1978, *The Tunisian ulama 1873-1915: social structure and response to ideological currents*, Leiden, Brill.
- HANIOĞLU M. Şükrü, 2008, *A Brief History of the Late Ottoman Empire*, Princeton, Princeton University Press.
- HENIA Abdelhamid, 1995, « Pratique habous, mobilité sociale et conjoncture à Tunis à l'époque moderne (xviii^e-xix^e siècles) », Deguilhem, Randi (dir.), *Le waqf dans l'espace islamique, outil de pouvoir sociopolitique*, Damas, Institut français de Damas, p. 71-100.
- HENIA Abdelhamid, 1999, *Propriété et stratégies sociales à Tunis, xvi^e-xix^e siècles*, Tunis, Université Tunis I.
- IBN 'ĀSHŪR Muhammad al-Fāḍil, 1955, « Al-ṣadr Khalīl Bū Ḥājjib », *al-Majalla al-Zaytūniyya* 9, 1955.
- IBN 'ĀSHŪR Muḥammad al-Fāḍil, 1961, *Arkān al-nahḍa al-adabiyya bi-Tūnis: Maḥmūd Qābādū, Khayr al-Dīn, Sālim Bū Ḥājjib...*, Tunis, Maktabat al-Najāḥ.
- İNALCIK Halil et QUATAERT Donald (dir.), 1997, *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JALLĀB al-Hādī, 2005, *'Alī Bāsh Ḥānba, 1876-1918*, Tunis, ministère de l'Enseignement supérieur.
- KRAÏEM Mustapha, 1975, « Au sujet des incidences des deux séjours de Muhammad 'Abduh en Tunisie », *Revue d'histoire maghrébine* 3, Zaghuan, Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'information, p. 91-94.
- MCDUGALL James, 2011, « Crisis and Recovery Narratives in Maghrebi Histories of the Ottoman Period (ca. 1870-1970) », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, vol. 31, n° 1, p. 137-148.
- MELFA Daniela, 2008, *Les apports culturels des réfugiés politiques italiens en Tunisie au xix^e siècle*, Rome, Aracne.

- MICHEL Nicolas, 2018, *L'Égypte des villages autour du seizième siècle*, Louvain, Peeters.
- OUALDI M'hamed, 2020, *A Slave Between Empires: A Transimperial History of North Africa*, New York, Columbia University Press.
- PEIRCE Leslie P., 1993, *The Imperial Harem. Women and Sovereignty in the Ottoman Empire*, New York, Oxford University Press.
- PERKINS Kenneth J., 1994, « 'The Masses Look Ardentlly to Istanbul': Tunisia, Islam, and the Ottoman Empire, 1837-1931 », John Ruedy (dir.), *Islamism and Secularism in North Africa*, Londres, Macmillan, p. 23-36.
- PRAVILOVA Ekaterina A., 2014, *A Public Empire : Property and the Quest for the Common Good in Imperial Russia*, Princeton, Princeton University Press.
- PROVENCE Michael, 2017, *The Last Ottoman Generation and the Making of the Modern Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RAYMOND André, « Tunisiens et Maghrébins au Caire au XVIII^e siècle », *Cahiers de Tunisie*, 26-27, 1959, p. 335-71.
- REVAULT Jacques, 1971, *Palais et demeures de Tunis : XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Éditions du CNRS.
- SAADAOUI Ahmed, 2001, *Tunis, ville ottomane : trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, Centre de publication universitaire.
- SAFI Polat, 2012, *The Ottoman Special Organization - Teşkilat-ı Mahsusa. An Inquiry into Its Operation and Administrative Characteristics*, Ankara, Bilkent University.
- SAFI Polat, 2012, « History in the Trench: The Ottoman Special Organization – Teşkilat-ı Mahsusa Literature », *Middle Eastern Studies* 48-1, p. 89-106.
- SCHLAEPFER Aline, à paraître, « A Rebel with a Cause. Talib al-Naqib's Failed Aspirations to Power in Ottoman and British Basra ».
- SIARI TENGOUR Ouanassa, 2003, « Du Palais du Dey au Palais du Gouvernement : lieux et non lieux de la mémoire », *Insaniyat*, 19-20, p. 117-131
- TEMIMI Abdeljelil, 1993 « The Arab-Ottoman Historical Heritage and its impact on the Arab-Turkish relations », *Arab Historical Review for Ottoman Studies* 7-8, Zaghuan, Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'information, p. 215-225.
- TUNGER-ZANETTI Andreas, 1996, *La communication entre Tunis et Istanbul, 1860-1913 : province et métropole*, Paris, L'Harmattan.
- VAHĤĤAH 'Abd al-Qādir, 2007, *Al-Ḥaraka al-işlāḥiyya al-zaytūniyya wa-al-madrasīyya al-Tūnisīyya : al-Shaykh Sālim Bū Ḥājib wa-manhajuhu al-işlāḥī, 1342-1244/1827-1828-1924*, Tunis, al-Ṭab'ah 1.
- WATENPAUGH Keith David, *Being Modern in the Middle East: Revolution, Nationalism, Colonialism, and the Arab Middle Class*, Princeton, Princeton University Press, 2006.

